



# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ET DE MATÉRIEL

La présente convention précise les modalités de mise à disposition de services et matériel dans le cadre du projet de relais SBR wcdma du site Scanbip Radio.

Entre les parties :

Monsieur **Gilles PEUGEOT**, adhérent de la SCIC SARL Escale création, sise 7 rue Robert et reynier 69190 St Fons, enregistré sous le Siret 480 127 414 00013, désigné **le fournisseur**, d'une part

Et M:.....,

**adresse**.....

.....

désigné le **l'opérateur**, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

1/ Le fournisseur met à disposition de l'opérateur, du matériel et des services destinés exclusivement à la réalisation d'un relais SBR expérimental dans le cadre de la radiocommunication de loisir.

le matériel est constitué des appareils suivants :

- un terminal WCDMA Ref : R-TS001 avec son câble de raccordement au PMR 446
- un adaptateur SMA mal / PL 259 femelle pour le raccordement à l'antenne extérieure

L'opérateur s'engage à relier le relais à un émetteur UHF possédant les codes DCS, dans les bandes autorisées du PMR 446 MHz, lui même relié, grâce à l'adaptateur fourni, à une antenne extérieure bien dégagée pour une émission, réception maximale. (prise standard "K" norme Kenwood).

2/ À réception du matériel , l'opérateur s'engage à l'installer le plus rapidement possible et en respectant les consignes transmises par le fournisseur et à le prévenir dès que l'installation est terminée afin de réaliser les tests nécessaires à l'expérimentation.

**Important :** l'opérateur doit disposer d'une connexion wifi de bonne qualité et communiquer le nom de son réseau et le mot de passe d'accès au réseau à l'opérateur pour la programmation du terminal WCDMA.



**NOM DU RÉSEAU WIFI :** .....

**MOT DE PASSE :** .....

3/ Outre les réglages proposés lors de l'installation, toute modification ou programmation du matériel est rigoureusement interdite. Le matériel, ne peut pas être ouvert, démonté ou échangé, sans l'accord préalable du fournisseur.

4/ Le matériel et les services d'accès ont une valeur de 300 euros TTC. Le matériel nécessaire à l'expérimentation est mis à la disposition de l'opérateur par le fournisseur, moyennant **une caution de 129 euros TTC qui sera encaissée** et à régler par CB ou virement Paypal avant l'envoi du matériel et après la signature de la présente convention. Le frais d'envoi sont à la charge de l'opérateur.

5/ Durée de l'expérimentation :

La durée de l'expérimentation est prévue pour une période de 6 mois minimum et de 1 ans maximum. A l'issue de cette période les deux parties conviendront de la suite à donner.

6/ Pendant la durée de l'expérimentation, l'opérateur s'engage à communiquer régulièrement avec le fournisseur et le tenir informé des résultats ou des problématiques rencontrées afin de faire progresser l'expérimentation.

L'opérateur s'engage à suivre les consignes et à assurer les réglages, l'entretien et le raccordement du matériel pour son bon fonctionnement, tel que défini par le fournisseur.

7/ Il est précisé que les frais, notamment liés à la consommation électrique ou le raccordement aux éléments intérieurs ou extérieurs resteront à la charge de l'opérateur.

8/ Pendant toute la durée de l'expérimentation le matériel reste la propriété du fournisseur, qui pourra suspendre la mise en réseau et demander la restitution à tout moment en cas de non fonctionnement de l'expérimentation ou suite à un désaccord entre le l'opérateur et le fournisseur .

Si cette option est enclenchée, les frais de transport sont à la charge du fournisseur

9/ Pendant toute la durée de l'expérimentation, l'opérateur, peut décider d'arrêter l'expérimentation et après en avoir averti le fournisseur au moins 30 jours à l'avance.

Dans ce cas les frais d'envoi sont à la charge de l'opérateur.

10/ La restitution de la caution, sera effectuée, une fois que le matériel sera arrivée au domicile du fournisseur, toute dégradation, panne, ou modification non autorisée, entraînera une déduction de la caution, ou selon le cas, ne permettra pas sa restitution.

La restitution de la caution se fera uniquement par virement au plus tôt, 15 jours après la réception du matériel et au plus tard 30 jours après.



11/ Pendant la durée de l'expérimentation et à son terme, l'opérateur aura la possibilité d'acquérir le matériel, moyennant le solde du coût du matériel, moins la caution déposée.

12/ Pendant la durée de l'expérimentation, le fournisseur s'engage à assurer la connection au réseau SBR WCDMA, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et d'en supporter seul les frais.

**ACCÈS AU RELAIS :**

***Pour nos tests nous souhaitons limiter dans un premier temps l'accès aux relais afin de faire tous nos tests et réglages dans les meilleures conditions***

13/ l'accès au relais sera lié à la connaissance de la fréquence et du code de cryptage en DCS. ( tableau des codes DCS en annexe)

A la demande du fournisseur et pour la période définie, l'opérateur s'engage à modifier la fréquence et le code d'accès au relais, selon un tableau qui lui sera fourni et qu'il est tenu de ne pas divulguer.

Pendant la première période des tests le tableau ne sera connu que des adhérents du site Scanbip ([www.scanbip.com](http://www.scanbip.com)) , via leur accès personnel.

**Pour rappel : l'inscription est gratuite**, il suffira donc de proposer aux personnes intéressées de s'inscrire sur le site pour connaître les fréquences des relais SBR.

Toute diffusion des fréquences et codes d'accès en dehors des ces conditions mettra fin à la présente convention, comme indiqué à l'article 8 ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

Le fournisseur

l'opérateur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gilles Peugeot", is written over a horizontal blue line.

**ANNEXE 1**

Vérifiez que votre PMR 446 possède les codes DCS (Nous n'utilisons pas les CTCSS)

DCS CODE									
023	025	026	031	032	036	043	047	051	053
054	065	071	072	073	074	114	115	116	122
125	131	132	134	143	145	152	155	156	162
165	172	174	205	212	223	225	226	243	244
245	246	251	252	255	261	263	265	266	271
274	306	311	315	325	331	332	343	346	351
356	364	365	371	411	412	413	423	431	432
445	446	452	454	455	462	464	465	466	503
506	516	523	526	532	546	565	606	612	624
627	631	632	654	662	664	703	712	723	731
732	734	743	754	-	-	-	-	-	-

Cordon Prise "K" fourni. Vérifiez la compatibilité de votre PMR 446



**ANNEXE 2**

**l'adaptateur SMA/PL259 est fourni, vérifiez la compatibilité avec votre PRM 446.**



**Prise SMA male sur le PMR**